



## Projet « Initiation Voile » destiné aux enfants des écoles primaires



### **But du projet :**

Faire découvrir et partager la passion de la Voile aux enfants et à leurs encadrants.

### **Public concerné :**

Les enfants des écoles primaires en CM1 et CM2

### **Lieu des prestations :**

Le plan d'eau du Vignoble à Valenciennes

Cercle de Voile de Valenciennes 70 rue Malplaquet 59300 Valenciennes



CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES  
70, rue Malplaquet - 59300 Valenciennes  
Tel: 03 27 29 65 96  
Web: [www.voile-valenciennes.fr](http://www.voile-valenciennes.fr)  
Email: [voile.valenciennes@gmail.com](mailto:voile.valenciennes@gmail.com)

**Période prévisionnelle du projet :**

De mi-Avril à fin Juin 2020

**Nombre et durée des séances :**

Six séances d'une ½ Journée (à planifier en collaboration avec les écoles et le CVV).

La planification des séances s'effectuera au plus proche des besoins des écoles et elles pourront être regroupées pour optimiser les frais de transport.

En complément des séances de ce projet, le CVV est en mesure des sessions et des stages sur des périodes d'une journée à une semaine.

**Effectifs prévisionnels pour une séance :**

A - Ecole primaire avec deux classes

B - Deux écoles primaires avec une seule classe

Soit un effectif moyen de cinquante élèves pour chacune des séances

Le but est d'optimiser le coût du transport.

**Forfaits pour six séances :**

A - Ecole primaire avec deux classes = 2 500 €

B – Une école primaire avec une seule classe = 1 250 €

**Démarches préalables à l'activité :**

**Une convention** (support juridique du partenariat)

Elle est obligatoire pour l'organisation pendant le temps scolaire impliquant des intervenants extérieurs. Elle est signée par le Directeur d'école et le Chef de Base ou le Président du Cercle de Voile de Valenciennes. Elle fixe et cadre les conditions des activités.



### **Le projet pédagogique :**

Il précise l'identité et le statut des encadrants, les objectifs (attendus de formation pour les élèves), les mises en œuvre, la répartition des rôles et des tâches de chacun, l'évaluation (rencontres sportives), le projet de classe sur la période dans le respect du cadre Départemental.

Il est signé par le professeur des écoles et le Chef de Base ou le moniteur.

### **Les agréments :**

**Bénévoles :** Ils sont demandés par le Directeur d'école. Ils sont agréés après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité.

**Professionnels :** La procédure d'agrément est en fonction du statut de l'intervenant.

De manière générale, l'agrément est réputé obtenu dès lors que l'intervenant est un fonctionnaire agissant dans le cadre de son statut (professeur des écoles dans le cas présent) ou par un professionnel titulaire d'une carte professionnelle (diplômé Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Monovalent Voile).

### **Obligations :**

Une attestation scolaire du « savoir nager » paru au BO n°30 du 27/07/2015 décret n°2015-847 du 09/07/2015

soit

Un certificat d'aisance aquatique : circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 parue au BO n°34 du 12/10/2017.

Une autorisation parentale.



### **Sécurité :**

Le Cercle de Voile de Valenciennes a mis en place un Dispositif de Surveillance et de Sécurité (DSI) qui est destiné à favoriser la mise en place et le fonctionnement des activités dans le domaine de la sécurité.

La mise à disposition et le port obligatoire d'une brassière de sécurité (gilet de sauvetage) adaptée à la taille et au poids de l'enfant et de l'encadrant.

Le respect de la mise en application du D.S.I. par le Responsable Technique Qualifié (RTQ) qui jugera également des conditions météorologiques pour la bonne pratiques des activités sur l'eau.

### **Organisation préalable**

Réunions de préparation, de démarrage, de suivi et de pilotage (conseillère pédagogique, directeurs d'écoles, enseignants, président et personnel du CVV)

Feuilles de route, matériel à apporter, schéma d'implantation des ateliers

### **Rôle de l'enseignant**

Constitue les équipages avant la rencontre (mixer les classes participantes) et participe à l'activité sur l'eau avec notre moniteur ou notre chef de base.

Prend en charge un atelier terrestre

### **Encadrement pour cette activité :**

Le professeur des écoles et un intervenant agréé ou un autre enseignant jusqu'à 24 élèves

Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant par tranche de 12 élèves.

L'encadrement des prestations sur le plan d'eau sera assuré par un Chef de Base et un moniteur du CVV.



Le nombre maximum d'embarcations ou planches à voile par enseignant est défini par le responsable technique en fonction du niveau des pratiquants, des caractéristiques de l'activité enseignée, de la compétence de l'enseignant, des conditions topographiques, climatiques et météorologiques, des embarcations utilisées et du dispositif de surveillance et d'intervention.

Dans tous les cas, ce nombre ne peut dépasser 15 embarcations par enseignant. Si un groupe de pratiquants comprend plus de 3 enfants de moins de douze ans, ce nombre maximum est fixé à 10 embarcations par enseignant.

Si un groupe de pratiquants comprend plus de 3 enfants de moins de huit ans, ce nombre maximum est fixé à 7 embarcations par enseignant.

### **Activités nautiques :**

Un temps d'activité d'environ 01h30 de pratique sur l'eau (par demi-journée)

Moyens nautiques: Voiliers Optimist et/ou catamarans Advens (en fonction de la taille des enfants)

Environ 25 enfants sur l'eau avec une rotation pour les deux groupes.

Selon les conditions météorologiques, d'autres supports pourront être étudiés.



CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES  
70, rue Malplaquet - 59300 Valenciennes  
Tel: 03 27 29 65 96  
Web: [www.voile-valenciennes.fr](http://www.voile-valenciennes.fr)  
Email: [voile.valenciennes@gmail.com](mailto:voile.valenciennes@gmail.com)



### **Activités terrestres**

Activités pédagogiques proposées et organisées par le professeur des écoles

Exemples de pistes pédagogiques

- Différentes orientations possibles,
- Compétitive (indices à trouver, message à décoder...),
- Santé (« Attitude Santé - réglettes des émotions),
- Développement durable et solidaire,
- « Coopétitive » (Coups de pouce / Coups d'éclat).

Si besoin, activités autour de la thématique de la voile proposées par le CVV.

Par exemple :

Gréer/dégréer,

Parcours nœuds marins,

Parcours d'orientation intégrant une approche du milieu ou des spécificités locales,  
fonctionnement de la boussole,

Lancers d'amarres,

Quizz « connaissance de l'activité »



**Article 1 :**

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives
<b>INITIATEUR VOILE</b>	<b>Le titulaire du CQP d'INITIATEUR VOILE est classé au groupe 3</b>	<p>Animation et initiation à la voile, jusqu'aux premiers niveaux de compétition pour tout public, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau IV ou supérieur ou d'un titulaire d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques et sportives de niveau 4 minimum adossée à un CQP d'INITIATEUR VOILE, le nombre de titulaires du CQP d'INITIATEUR VOILE placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaires d'une certification de niveau IV ou supérieur.</p> <p>Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP d'INITIATEUR VOILE, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement supervisée correspond à un volume horaire de travail partiel d'un maximum de 500 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel sur l'activité d'encadrement, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II. 1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter un professionnel titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II. 1 du code du sport.</p>

Avenant n° 129 du 16 janvier 2018

CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES  
70, rue Malplaquet - 59300 Valenciennes  
Tel: 03 27 29 65 96  
Web: [www.voile-valenciennes.fr](http://www.voile-valenciennes.fr)  
Email: [voile.valenciennes@gmail.com](mailto:voile.valenciennes@gmail.com)



## Exemple de validation d'expériences en fin de projet :



**NIVEAU 1**

Se déplacer à la voile dans un périmètre réduit et avec aménagement du plan d'eau, en gérant sa sécurité et son effort pour pouvoir revenir au point de départ.

INSUFFISANT    FRAGILE    SATISFAISANT    TRÈS BONNE MAÎTRISE    ACQUIS

Mon équipement est complet et adapté aux conditions

J'ai préparé mon matériel (gréé)

J'embarque en respectant les différentes étapes

Je sais conduire mon bateau dans la direction du vent de travers, en respectant les distances de sécurité

Je suis capable de me mettre en remorquage

Je sais m'arrêter

Je réalise une manœuvre en me repérant par rapport au vent

J'accoste et je débarque en respectant les différentes étapes

Je maîtrise mon équilibre et celui du bateau

Je coopère à terre et sur l'eau, j'adopte des attitudes d'entraide et de sécurité.

Savoirs complémentaires : .....

.....

.....

**ATTESTATION DU NIVEAU 1**

LE : ..... / ..... / .....

DURÉE DE NAVIGATION : ..... H

NOM OU CACHET DU CLUB :

**TYPE D'EMBARCATION**